Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260416-20260411BIS-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire.**

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 11- Administration générale- Désignation d'un délégué CNAS

Rapporteur : Le Maire

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme paritaire chargé de gérer les œuvres sociales en faveur des agents territoriaux et de leurs familles. Sa mission s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des agents publics.

La commune de Névez adhère à ce dispositif. Aussi, chaque collectivité adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale) doit procéder à la désignation d'un délégué représentant le collège des élus.

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Il est proposé de désigner Cathy BERTHOU de la liste de D. GUILLOU ou Maryvonne JAFFREZOU de la liste de S. MANUSSET, comme déléguée du CNAS ;

Considérant qu'à l'issue du vote, les suffrages exprimés sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260416-20260411BIS-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

- 18 suffrages exprimés pour Cathy BERTHOU ;
- 5 suffrages exprimés pour Maryvonne JAFFREZOU ;

Le Conseil municipal, après avoir voté par un vote à main levée (18 votes pour Cathy BERTHOU et 5 votes pour Maryvonne JAFFREZOU), décide :

- de désigner Cathy BERTHOU déléguée du CNAS ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE NEVEZ 29920

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

MAIRIE DE NEVEZ 29920